commune de
BISCHOFFSHEIM

AM 064/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du 30/10/2025 de l'Amicale du Couvent du Bischenberg pour l'organisation d'un marché de Noël à hauteur de la chapelle du Bischenberg, nécessitant de barrer les rues avoisinantes ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : L'Amicale du Couvent du Bischenberg est autorisée à barrer la rue Notre Dame à partir du n°2, ainsi que les chemins ruraux Bischenbergweg le long du chemin de croix et Bergpfad vers la forêt du Bischenberg.

Article 2 : La circulation et le stationnement sont interdits dans l'emprise définie ci-dessus à l'exception des véhicules nécessaires à l'organisation de la manifestation. L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux riverains dans la mesure où ils se voient obligés d'utiliser leur véhicule et ne perturbent pas l'évènement.

Article 3 : **Le stationnement est autorisé sur le trottoir le long de la rue du Couvent** à partir du croisement avec la rue Notre Dame.

Article 4 : Un sens de circulation unique est instauré dans la rue du Couvent à partir du croisement avec la rue Notre Dame en direction de la rue Saint-Antoine selon le plan joint.

Article 3 : L'Amicale du Couvent est chargée de veiller à la mise en place de la signalisation nécessaire pour permettre l'application du présent arrêté et d'informer les riverains.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du **vendredi 04/12/2026 à 20h au dimanche 06/12/2025 à 22h**

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- L'Amicale du Couvent du Bischenberg
- Gendarmerie de Rosheim
- Police pluri-communale
- SDIS
- Affichage

Bischoffsheim, le 30/10/2026

Le Maire,
Claude LUTZ

MAIRIE DE BISCHOFFSHEIM
BAS-RHIN

1 rue des Ecoles • 67870 BISCHOFFSHEIM • ✆ 03 88 50 41 08
Internet : www.bischoffsheim.fr - E-mail : mairie@bischoffsheim.fr



: SENS UNIQUE DE CIRCULATION

: ROUTE BARREE